

Communiqué de presse - 18 novembre 2008

## **Crise économique et sociale : les associations force de propositions**

### **Les associations, un acteur central du maintien de la cohésion sociale**

Réuni le 18 novembre au cours d'une conférence de presse, le mouvement associatif organisé a rappelé sa responsabilité dans une réponse coordonnée à la crise économique et sociale. En effet, avec plus de 200 créations journalières, l'association est la première action collective de France, créée par et pour les citoyens pour répondre à leurs besoins dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Avec 1,1 million d'associations estimées actives, dont 180 000 emploient plus de 1,6 millions de salariés, 60 milliards d'euros de budget total, le monde associatif est un secteur économique à part entière en première ligne auprès des publics et territoires fragilisés.

### **Les associations, premières victimes de la réforme de l'action publique ?**

Les récentes décisions budgétaires de l'automne comme le projet de loi de finances pour 2009 mettent gravement en péril le financement de nombreuses associations, et les obligent par là même à licencier. Dans le même temps, l'Etat demande au monde associatif de contribuer à l'embauche de 100.000 contrats aidés en 2009.

Avec le recours aux appels d'offres en lieu et place des activités jusque là conventionnées, les pouvoirs publics, Etat et collectivités, organisent une mise en concurrence systématique des opérateurs commerciaux avec les associations. A terme, c'est la fin de l'innovation sociale portée par les associations et la disparition, avérée, des bénévoles mobilisés sur les projets collectifs.

### **Les associations, force de propositions pour un nouveau partenariat public-privé non lucratif**

Fort du soutien massif de nos concitoyens, et conscient des conséquences graves de la crise économique et sociale, le mouvement associatif organisé demande au gouvernement :

- Des amendements significatifs au projet de loi de finances 2009 pour les lignes budgétaires concernant les principaux champs d'intervention directe des associations.
- Une concertation nationale et territoriale sur l'emploi dans les associations mise en place avant la fin de l'année.
- Un moratoire sur les appels d'offres pour les activités jusqu'ici conventionnées en attendant une remise à plat des relations contractuelles entre les associations et les pouvoirs publics.

Dans ces conditions exceptionnelles, la CPCA souhaite pouvoir rencontrer le Président de la République pour examiner les conditions d'une relance du partenariat Etat – associations qui devront être au cœur de la future conférence nationale de la vie associative.

La CPCA tiendra à la rentrée de janvier 2009 un nouveau point presse afin de juger des avancées de ses propositions.

-----  
*Contact Presse : Erik Lavarde, CPCA, 28 place Saint-Georges, 01 40 36 80 10, <http://cpc.a.asso.fr>*

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative. Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations soit plus de 500 000 associations en France